



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AOÛT 2018**

DELIBERATION N° : 20180824_17

OBJET : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

29 AOÛT 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	28
Procuration	4
Votants	32
Abstention	0
Exprimés	32

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le vingt quatre août à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Absents - Représentés

GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude
HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda
HUET Henri Claude représenté par VIENNE Axel
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne

Absents

HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ;
HOAREAU Sylvain ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO
Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Axel VIENNE, 5^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 24 août 2018

DÉLIBÉRATION N° : 20180824_17

OBJET : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le 27 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le tableau des emplois permanents et non permanents de la Commune et ce, conformément l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui prévoient que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de tenir compte de l'évolution des missions de la collectivité survenue entre-temps, il conviendrait d'apporter des modifications au tableau des emplois permanents et non permanents.

Il est donc proposé de compléter le tableau des emplois permanents de la manière suivante :

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo
Directeur de projet « Action cœur de ville »	A	Attaché / Ingénieur	Attaché principal / Ingénieur Principal		1	31h30 min
Conservateur des archives	A	Conservateur	Conservateur	1		
Responsable-adjoint du Parc automobile	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		
Ouvrier professionnel	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter les compléments au tableau des emplois permanents tels que définis ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°17,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 28

Représentés : 4

Pour : 32

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .-

ADOPTÉ les compléments au tableau des emplois permanents tels que définis ci-après.

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo
Directeur de projet « Action cœur de ville »	A	Attaché / Ingénieur	Attaché principal / Ingénieur Principal		1	31h30 min
Conservateur des archives	A	Conservateur	Conservateur	1		
Responsable-adjoint du Parc automobile	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		
Ouvrier professionnel	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1		

Article 2.-

AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

29 AOUT 2018

